

AVRIL 2002

ÉDITO

SOYONS MAÎTRES DE NOTRE AVENIR

Chacun en conviendra, la démarche qualité et la formation continue sont intimement liées. C'est pourquoi l'ADF a engagé, depuis plusieurs années maintenant, une action volontariste pour créer les fondations de la première et donner à la seconde le cadre qui lui faisait défaut.

Avec le concours des membres de l'ADF et l'ensemble des composantes de la profession, nous sommes parvenus à mettre sur pied un dispositif de progrès qu' aucune autre profession médicale ne possède aujourd'hui. Ce faisant, nous pouvons affirmer que la profession dentaire est en mesure d'affronter les enjeux socio-économiques qui se profilent. Nous l'avons affirmé ici à plusieurs reprises : les chirurgiens-dentistes ne pourront pas faire l'économie d'un mouvement qui touche l'ensemble des secteurs d'activité. La recherche de la qualité et la satisfaction de nos patients ont toujours animé les praticiens, quel que soit le cadre de leur exercice. Mais le faire ne suffit plus, il faut aujourd'hui le faire savoir.

La création et les objectifs du CNFCO s'inscrivent précisément dans ce cadre. Le ministère de la Santé qui participe au conseil d'administration, et la Conférence des doyens et des chefs de service qui a officialisé le 21 mars l'engagement de l'Université, ont bien compris le sens de notre démarche. Nous sommes maintenant dotés d'un outil de pilotage de la formation continue.

Cet organisme va permettre, non seulement de clarifier l'offre de formation permanente, mais aussi d'attester la réalité de notre démarche personnelle. Le CNFCO aura la charge d'agrée tous les types de formation accessibles aux chirurgiens-dentistes sans accorder de monopole, en prenant en compte un large panel d'actions, du séminaire universitaire à la lecture des journaux professionnels en passant par les congrès et la formation en ligne. En se dotant d'un tel organisme, nous avons montré notre détermination à prendre nous-mêmes en main notre avenir.

Patrick Hescot • Michel Chabre

DOSSIER

Internet : www.adfcongres.com

RENDEZ-VOUS AU CYBER-CONGRÈS DE L'ADF

Plus d'une centaine de conférences de toute nature, quelque 300 exposants... Il était difficile pour les visiteurs de profiter de toute la richesse des congrès annuels de l'ADF. C'est désormais possible devant son PC grâce au nouveau site « adfcongres.com ».



Le congrès comme si vous y étiez, c'est ce que propose le nouveau site Internet « adfcongres.com » conçu en partenariat avec les Éditions Chabassol. Jusqu'à présent, il était possible de retrouver les textes des conférences dans la Quintessence du Congrès, certaines conférences étant développées dans les Cahiers de l'ADF. Avec le web, c'est l'ensemble du

congrès qui devient accessible aux internautes.

Le site comprend cinq modules :

L'Espace de l'Exposition permanente

Il conduit le visiteur de hall en hall et de stand en stand sur les trois niveaux. Grâce à la technique, le site apparaît à l'écran tel qu'en réalité. On peut donc effectuer un parcours à l'intérieur de ▶

Cyber-congrès (suite)

► l'exposition, ou bien se rendre directement sur un stand en utilisant un moteur de recherche. Certains produits ou matériels font l'objet d'une fiche technique et descriptive.



L'Espace Formation

Il a par nature une double vocation : documentaire et pédagogique. Le visiteur pourra assister à une séance scientifique filmée en vidéo, afficher les documents visuels qui y ont été présentés et obtenir les textes intégraux des différentes interventions. Un questionnaire QCM clôt la session afin d'évaluer son acquis. De plus, une option permet à l'utilisateur de conserver l'historique de son cursus de formation sur le site. Quatre formations sont actuellement disponibles. Les autres seront mises en ligne au rythme d'une par mois.



L'Espace Thésaurus

La richesse documentaire du site ne s'arrête pas là. L'Espace Thésaurus recense les 408 conférences des congrès organisés par l'ADF depuis 1998. Un moteur de recherche permet de retrouver une référence à partir du nom du conférencier,



De chez vous, profitez de l'exhaustivité des informations disponibles sur adfcongres.com



Convivialité, fonctionnalité et interactivité sont les maîtres mots de ce site.

en sélectionnant l'une des 16 disciplines présentées, ou en indiquant un mot-clé (25 000 sont indexés) et consulter le résumé complet de l'intervention.

L'Espace Cybercafé

Ici, le site joue la carte de l'interactivité. Par son intermédiaire, l'internaute peut poser une question et entrer en contact avec un interlocuteur compétent, ou trouver les réponses à ses questions par l'intermédiaire du « FAQ », présentant les questions les plus couramment abordées. Enfin, la « boîte à outils logicielle » contenue dans cette rubrique permet de télécharger les programmes nécessaires au bon fonctionnement du site.

L'Espace Actualités

Une rubrique présente le programme des formations et le calendrier des manifestations organisées par les associations membres de l'ADF pour le trimestre en cours. Y figurent également l'annonce et, prochainement, le programme du congrès 2002. Un dispositif permet le téléchargement du bulletin d'inscription. À l'avenir, le site offrira la possibilité de procéder à une inscription en ligne.

Formation continue

► André Robert (ONCD) :
« Il va falloir harmoniser l'offre entre les régions »

Président du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes, André Robert a été élu président du conseil d'administration du tout nouveau Conseil national de la formation continue odontologique pendant un an, dans le cadre de la présidence tournante entre les collèges (Ordre, ADF, organisations syndicales, universités). Il nous livre ici son opinion sur la démarche qui a permis d'aboutir à la création de cet organisme et les enjeux qu'elle sous-tend.

« Notre ambition était de rassembler toutes les composantes de la profession, y compris les enseignants sans lesquels le nouveau CNFCO n'aurait pu répondre à sa vocation. Nous y sommes parvenus et il faut se féliciter de cette première réussite qui montre que notre profession est capable de s'auto-organiser plutôt que de se voir imposer une évolution par un acteur extérieur. Les réticences ont été surmontées. Les statuts sont maintenant écrits et déposés devant les pouvoirs publics qui leur ont réservé un accueil très favorable. La machine est donc lancée. Notre première tâche sera de procéder à la mise en place des structures régionales. Il va falloir s'attaquer aux disparités actuelles de l'offre de formation continue, l'harmoniser et la rééquilibrer afin que chaque praticien bénéficie d'un dispositif cohérent et égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Je veux rappeler ici, en tant que président de l'ONCD, que nous avons l'obligation déontologique de dispenser à nos patients des soins de qualité et conformes aux données actuelles de la science. Ce qui implique de procéder à une mise à jour permanente de nos connaissances et de nos pratiques. Cette règle déontologique justifie l'engagement de l'Ordre dans la démarche qui a abouti à la création du CNFCO. Nonobstant cette obligation morale propre aux professions médicales, il est évident que les avancées techniques et scientifiques s'imposent aux chirurgiens-dentistes comme à bien d'autres secteurs d'activité. Les procédures d'accès et d'agrément de l'offre de formation continue qui en découlent doivent favoriser ces mises à jour devenues indispensables. Nous allons devoir y travailler et y veiller. Mais la réussite, pour être totale et réelle, suppose que l'ensemble des praticiens prenne conscience de l'importance de procéder soi-même à cette mise à niveau permanente. »

Bourses IFRO



L'IFRO a déjà attribué 16 bourses de recherche

L'Institut français pour la recherche odontologique (IFRO) attribuera en juin prochain sa troisième série de bourses annuelles, ce qui portera à plus de 20 le nombre des projets soutenus depuis sa création en mars 2000. Rappelons que l'ADF, qui est à l'origine de l'IFRO, a pour ambition de participer au financement des travaux de chercheurs en odontologie. Les fonds dont a disposé l'IFRO pour ces trois premières années d'existence provenaient d'une dotation de l'ADF, de concours apportés par trois sponsors majeurs (Laboratoire Pierre-Fabre, Elida-Fabergé, Gaba) et de subventions versées par 3M Santé, Colgate, GC Europe, et Sanofi-Synthelabo.

En 2000, 8 projets de recherche ont obtenu une bourse sur 18 demandes. En 2001, sur les 20 dossiers présentés, 9 ont été retenus. Chaque projet fait l'objet de deux rapports rédigés indépendamment par un rapporteur IFRO, choisi parmi les membres du Conseil scientifique, et par une personnalité extérieure cooptée pour ses compétences dans le domaine.

Ces rapports sont présentés devant le Conseil scientifique. Les projets ayant recueilli les meilleures appréciations font ensuite l'objet d'une ultime présentation devant le Conseil d'administration de l'IFRO qui arrête le choix final.

Au terme de l'année, les lauréats ont l'obligation de présenter leurs travaux sous la forme d'un compte-rendu écrit et d'une conférence devant les membres de l'IFRO et les donateurs industriels pendant le congrès de l'ADF, les textes étant publiés dans un numéro spécial des Cahiers de l'ADF.

« En portant l'IFRO sur les fonds baptismaux, l'ADF avait l'ambition de soutenir les structures de recherche et d'apporter une contribution concrète à la recherche odontologique française, souligne le Pr Michel Goldberg, président de l'IFRO. Les résultats des premiers travaux que nous avons soutenus répondent dans une très large mesure à cette ambition. Nous espérons donc, à l'avenir, pouvoir disposer de concours financiers réguliers pour pérenniser cette action. »

Interview

Grâce à l'IFRO, le projet de recherche du Dr Sabine Kuchler-Bopp, biologiste intégrée à l'unité 424 de l'INSERM (Strasbourg), figurait dans la première sélection des bourses de l'IFRO.

« En tant que chercheur statutaire, j'étais rémunérée. Le budget de 9 147 euros a donc servi à acheter du matériel – un micromanipulateur et un micro-injecteur – ainsi que des milieux de culture et des anticorps nécessaires aux travaux de l'équipe. Sans cette aide, celle-ci n'aurait pas bénéficié des mêmes moyens. L'unité aurait dû arbitrer avec d'autres investissements, notamment un micro-ordinateur. Grâce aux résultats obtenus, une étudiante en thèse qui appartenait à l'équipe a pu obtenir l'année suivante une bourse de l'IFRO, ce qui lui a permis de poursuivre son parcours en bénéficiant d'une rémunération. »

Séparateur-récupérateur d'amalgames Plus que quelques mois pour obtenir une subvention



Depuis le 30 mars 2001, les cabinets dentaires privés et publics doivent être équipés d'un séparateur-récupérateur d'amalgames. Ce n'est pas encore le cas pour tous. Les retardataires devront

donc rapidement se mettre en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 30 mars 1998. Il est encore possible de bénéficier de la subvention d'équipement versée à cette fin par les agences de l'eau⁽¹⁾.

Seule l'agence du bassin Adour-Garonne a suspendu ses concours. Les autres⁽²⁾ se sont engagées à étudier les dossiers jusqu'au 31 décembre prochain.

Les demandes de dossier et de subvention doivent être adressées à l'Office national dentaire pour l'environnement (ONDE) que préside Michel Chabre. Depuis l'origine de cette action, cet organisme a reçu 18 000 dossiers dont plus de 8 200 ont reçu une réponse

positive. Le montant de l'aide varie selon les agences de l'eau dans une fourchette de 365,88 euros à 500 euros. Leur versement est subordonné à l'achat d'un appareil sur une liste de modèles fixée par le service technique de chaque agence.

1- Lire en page 8, Paroles d'expert.

2- Seine-Normandie, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse.

EN BREF

Hommage à Jean Charles

Ce 1^{er} janvier 2002 a vu s'éteindre notre ami Jean Charles. Docteur en chirurgie dentaire et en sciences odontologiques, il fut un éminent défenseur de la profession qu'il n'eut de cesse de faire évoluer et de valoriser. Il exerça de nombreuses présidences de syndicat et de sociétés scientifiques, et fut parmi ceux qui participèrent à la création de l'ADF dont il fut membre du Comité Directeur. Nous lui rendons un hommage sincère.

Le ministère lance une enquête d'évaluation des pratiques professionnelles.

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des soins et la sécurité sanitaire en milieu ambulatoire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité lance une évaluation des pratiques d'hygiène, de désinfection et de stérilisation en milieu extra-hospitalier. Les objectifs de cette évaluation sont triples :

- identifier l'état des connaissances et des pratiques des professionnels du secteur libéral ;
- mesurer l'écart entre ces connaissances et/ou leurs applications dans la pratique d'une part et les référentiels qui vont être élaborés d'autre part, ainsi que les variations entre les connaissances et les performances ;
- apprécier le meilleur mode de diffusion du guide de bonnes pratiques consacré au sujet, actuellement en cours de réalisation.

C'est la société Ipsos Santé qui a été choisie pour procéder à cette enquête. L'administration des questionnaires par téléphone se fera dans le courant du premier semestre 2002.

VIENNE 2002 : 90^e congrès dentaire mondial annuel de la Fédération dentaire internationale

Après une étape en Asie, à Kuala Lumpur en 2001, le congrès mondial de la Fédération dentaire internationale revient en Europe et vous donne rendez-vous, du 1^{er} au 5 octobre 2002 à Vienne en Autriche, à l'Austria Center. Prenez date dès maintenant sur votre agenda, et profitez de cette occasion unique qu'offrent les congrès mondiaux de la FDI de côtoyer l'odontologie mondiale et de bénéficier de la présence de conférenciers de renommée internationale. Vous ne pourrez, par ailleurs, rester indifférents aux charmes de Vienne, et aurez la possibilité de découvrir les multiples facettes de cette ville d'art, capitale mondiale de la musique. Plusieurs types de voyages parrainés par l'Association dentaire française peuvent vous être proposés à Salzbourg, Budapest et Prague.

Demande de renseignements auprès de l'ADF - 7, rue Mariotte - 75017 PARIS
Tél. : 01 58 22 17 11 - Fax : 01 58 22 17 40 - E-mail : secgeneral@adf.asso.fr

ESPACE ASSOCIATION

Société de thérapeutique odonto-stomatologique

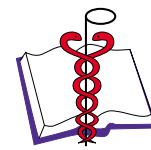
Depuis sa création en 1965 par les professeurs Clément Vialatel et Claude Huguy, la Société de thérapeutique odonto-stomatologique (STOS) s'est donnée pour mission de contribuer à l'information des praticiens, chirurgiens-dentistes et stomatologistes. Bien que la pharmacopée courante soit principalement circonscrite au traitement de la douleur et de l'inflammation, il est en effet important de connaître les effets des produits utilisés et leur interaction avec d'autres thérapies.

Les quelque 300 adhérents de la STOS reçoivent à cet effet un bulletin trimestriel dont la vente représente l'essentiel des ressources de la société qui refuse tout concours financier externe, sous quelque forme que ce soit. Centrée sur un thème particulier, cette publication comprend également des informations sur l'apparition et le retrait des spécialités utilisées par les praticiens à des fins thérapeutiques. Le courrier des lecteurs permet aux

adhérents de poser des questions et de recevoir une réponse de la part des membres du comité de rédaction. Par ailleurs, la STOS organise une conférence dans le cadre du congrès annuel de l'ADF. Également consacrée à un thème unique, cette conférence a traité de la douleur en 2000, des sinus et des dents en 2001. Cette année, les conférenciers interviendront sur le cas des patients sous anticoagulothérapie. La STOS est actuellement présidée par le Pr Philippe Casamajor, maître de conférence à l'UFR Paris VII, assisté par trois vice-présidents : Bruno Courier, maître de conférence et praticien hospitalier à l'UFR Paris VII, François Prédine-Hug, professeur et praticien hospitalier à Brest, et Pierre Terestri, maître de conférence et praticien hospitalier à l'UFR de Nice.

Contact : Philippe Casamajor - STOS -
3, rue Anatole-de-la-Forge 75017 Paris.
Tél. : 01 47 63 36 20.

Une nouvelle adresse internet pour bibliodent



Bibliodent



Le Conseil National de l'Ordre



Lille 2
Université du Droit et de la Santé

Bibliodent, la banque de données bibliographiques francophone en odonto-stomatologie est accessible sur le réseau Internet avec une nouvelle adresse simplifiée : www.bibliodent.com.

Créée en 1987, Bibliodent est co-produite par l'Association dentaire française, le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes et l'université de Lille 2.

Au service des praticiens, des chercheurs et des étudiants en chirurgie dentaire francophone, Bibliodent a une double vocation : - permettre aux auteurs, qu'ils soient enseignants, chercheurs ou acteurs de formation continue, de bénéficier de la plus pertinente des audiences en étant harmonieusement répertoriés et indexés grâce à un thésaurus francophone, fruit de la collaboration des différents collèges d'enseignement et sociétés scientifiques. Ce thésaurus doit être remanié cette année

sous l'égide de l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

- faciliter la recherche d'informations pour tous les acteurs de la profession dentaire. Les documents référencés dans la base sont de divers types : ouvrages et manuels, articles de périodiques, textes de conférences données dans les sociétés scientifiques et de formation continue, thèses et mémoires de tous cycles, documents audiovisuels (essentiellement vidéo et cinématographique), monographies (issues de laboratoires de recherche ou d'autre source n'ayant pas donné lieu à publication régulière). Pour tous les documents reproductibles, des photocopies peuvent être obtenues soit par courrier soit par télécopie.

BIBLIODENT - Siège scientifique et technique - Faculté d'odontologie, Place de Verdun - 59000 LILLE -
Téléphone : 03 20 16 79 61 - Télécopie : 03 20 16 79 65 -
e-mail : bibliodent@univ-lille2.fr

Agenda

MAI

Du 1^{er} au 4 mai
Premières universités de printemps de l'UFSBD
22^e séminaire national à Argelès-sur-Mer
Union française pour la santé bucco-dentaire - séminaire
7, rue Mariotte 75017 Paris
Tél. : 01 44 90 72 87 - Fax : 01 44 90 97 82
E-mail : ufsbd@uufsbd.fr

Du 8 au 11 mai
Congrès SFODF « Asymétrie et dissymétrie faciale » à Biarritz - Président : Jean Casteigt
Renseignements et inscriptions : SFODF - Société française d'orthopédie dento-faciale
10, rue Déodat-de-Séverac 75017 Paris.
Tél. : 01 43 80 72 26 - Fax : 01 48 88 04 66
Site Internet : www.sfodf.org
E-mail : sfodf@wanadoo.fr

Les 18, 19, 20 mai
Congrès de la SFPIO à Lyon
Évidences cliniques, preuves scientifiques
Renseignements et inscriptions : SFPIO - Société française de parodontologie et d'implantologie orale
24, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris
Tél. : 0142 93 55 79 - Fax : 0142 93 55 34
Site Internet : www.sfparo.org
E-mail : sfparo@wanadoo.fr

Le 25 mai
Le retraitement endodontique
Direction : Jean-Philippe Mallet
Petit-déjeuner débat / 8 h 30 - 11 h 30
Lieu : Royal Parc Hôtel de Suresnes (92)
Renseignements : Cercle d'études odonto-stomatologiques des Hauts-de-Seine
Dr Christian Decloquement
169, Grande rue 92380 Garches
Tél. : 01 47 01 18 26 - Fax : 01 47 41 97 01
E-mail : CH-Decloquement@wanadoo.fr

JUIN

Le 13 juin
Congrès international d'endodontie
Reconstitution des dents déulpées : étanchéité et pérennité
Lieu : Cap 15 - 3, quai de Grenelle 75015 Paris
Renseignements et inscriptions : SFE - Société française d'endodontie
49, avenue de Villiers 75017 Paris
Tél. : 01 44 40 28 04 - Fax : 01 44 40 28 09
E-mail : s-f-e@wanadoo.fr

Les 17 et 18 juin
5^e degré du cycle de formation en parodontie
Renseignements et inscriptions : Société française de parodontologie et d'implantologie orale
24, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 55 79 - Fax : 01 42 93 55 34
Site Internet : www.sfparo.org
E-mail : sfparo@wanadoo.fr

Le 20 juin
Journée de travaux pratiques
Le retraitement canalaire : apports des ultrasons et de la rotation continue
Sous la responsabilité du Pr Jean-Jacques Lasfargues et avec l'équipe enseignante du département Odontologie Conservatrice Endodontie de l'université de Paris V.
Lieu : Faculté de chirurgie dentaire Paris V - Montrouge
Renseignements : Cercle d'études odonto-stomatologiques des Hauts-de-Seine
Dr Christian Decloquement - 169, Grande rue 92380 Garches
Tél. : 01 47 01 18 26 - Fax : 01 47 41 97 01
E-mail : CH-Decloquement@wanadoo.fr

La démarche qualité...

La mobilisation des organisations professionnelles

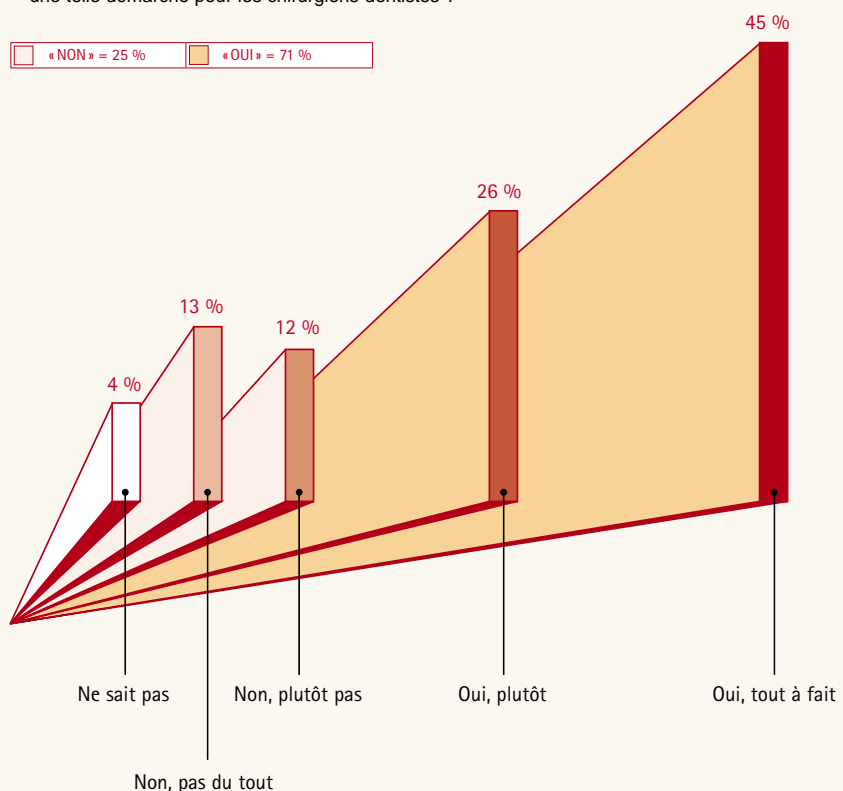
D Près des trois-quarts (71 %) des chirurgiens-dentistes affichent leur intérêt pour une démarche qualité visant les pratiques de la profession. Interrogés par l'Institut Taylor Nelson Sofres pour le compte de l'ADF⁽¹⁾, nos confrères sont même 88 % à juger « intéressante » la mise au point de recommandations leur permettant d'évaluer régulièrement leur pratique professionnelle et 82 % à considérer tout aussi « intéressante » la mise à disposition d'outils d'auto-évaluation (support papier, CD Rom, Internet). Une opinion qui contraste avec la pratique effective, encore très limitée, de l'auto-évaluation. L'argumentaire justifiant ce décalage évoque principalement les contraintes liées à cet exercice. Contraintes de temps et d'argent : l'auto-évaluation met en exergue ses besoins en formation, en équipement, en matériel.

« Les débuts sont modestes, reconnaît Germain Zeilig, président de la Commission Qualité de l'ADF, mais ils sont encourageants. Nos consœurs et confrères doivent prendre conscience et admettre qu'il est préférable pour la profession d'anticiper elle-même une démarche qualité plutôt que de se la voir imposée de l'extérieur. Les recommandations existantes et à venir ne sont pas des pièges pour les praticiens. Ne faisant que synthétiser l'état de la science, elles relèvent de connaissances accessibles par les experts judiciaires. Quant aux contraintes, elles sont réelles, mais il faut considérer qu'elles représentent un investissement plus qu'une charge. » Pour Germain Zeilig, la montée en puissance de la démarche qualité passe par l'adhésion et le soutien des organisations professionnelles. « Il faut, dit-il, qu'elles prennent en compte les véritables enjeux et qu'elles assurent la promotion de cette démarche. »

1- Sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 201 chirurgiens-dentistes du 2 au 5 octobre 2001.

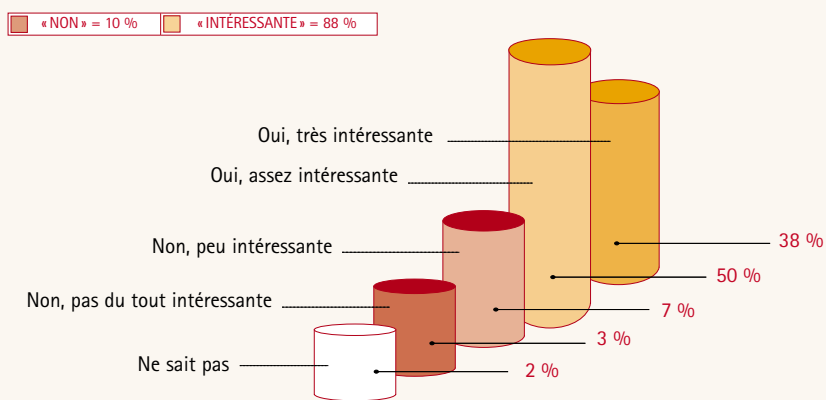
INTÉRÊT POUR LA DÉMARCHE QUALITÉ :

> De nombreuses entreprises ont depuis quelques années lancé une démarche qualité, qu'il s'agisse de l'industrie et des services. Pensez-vous qu'il serait intéressant d'adopter une telle démarche pour les chirurgiens-dentistes ?



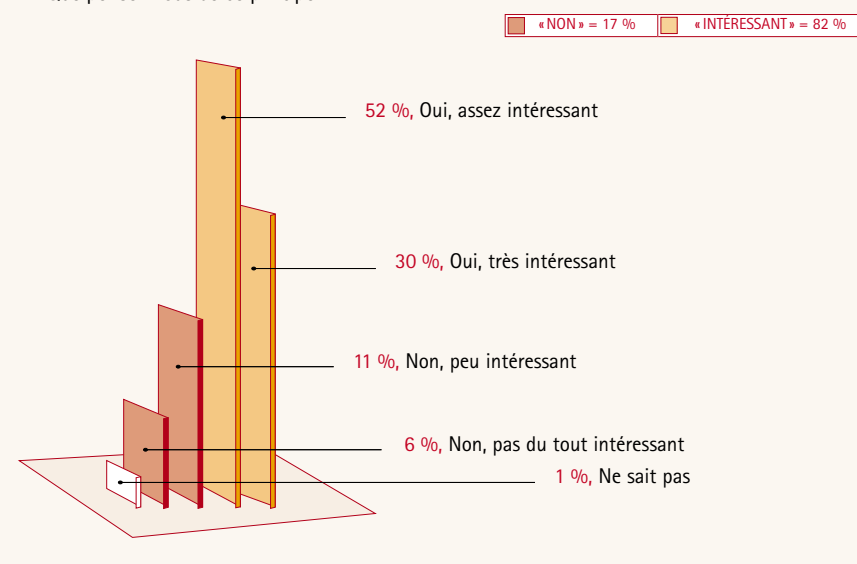
LES THÈMES DE RECOMMANDATIONS :

> Cette démarche consiste en fait dans la mise au point de thèmes de recommandations ayant pour objectif de permettre aux chirurgiens-dentistes d'évaluer régulièrement leur pratique professionnelle. Trouvez-vous cette démarche intéressante ?



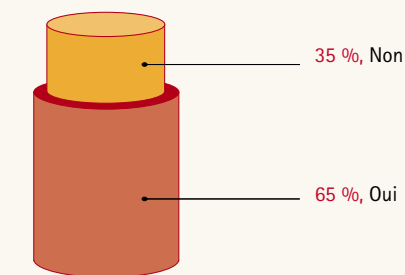
OPINION SUR L'AUTO-ÉVALUATION :

> Il s'agit plus précisément pour le chirurgien-dentiste de s'auto-évaluer. Celui-ci peut le faire sur support papier, sur CD Rom ou sur Internet. Que pensez-vous de ce principe ?



NOTORIÉTÉ DE LA DÉMARCHE QUALITÉ INITIÉE PAR L'ADF :

> L'ADF a initié, depuis 4 ans, une démarche qualité qui s'adresse à l'ensemble des chirurgiens-dentistes. Êtes-vous au courant de la démarche qualité entreprise par l'ADF ?



L'ARBITRAGE, C'EST POSSIBLE

Longtemps ignoré, l'arbitrage vient d'être inscrit dans la loi. Les différends entre professionnels pourront être réglés de cette manière, sans recours aux tribunaux.

Le tribunal ou l'arbitrage?

Faute d'avoir pu trouver un terrain d'entente en procédure de conciliation, les protagonistes d'un différend professionnel et contractuel (cession de cabinet, contrat d'association ou de collaboration) n'avaient d'autre solution que de porter l'affaire devant un tribunal. Depuis peu, la loi⁽¹⁾ leur offre la possibilité de choisir la voie moins traumatisante et moins coûteuse de l'arbitrage. À la condition toutefois d'avoir prévu une clause dite compromissoire dans le contrat.

Cette clause doit au minimum préciser les modalités de désignation des arbitres. Les parties peuvent choisir de recourir à un même arbitre ou de désigner chacun le leur. Dans ce cas, les deux juges arbitraux désigneront une tierce

personne appelée à jouer le rôle de président de la commission d'arbitrage. Faute d'accord, cette nomination pourra être demandée au président du Tribunal de Grande Instance. L'ADF a de longue date prôné cette alternative à la voie judiciaire. Pour ce faire, elle a établi une liste d'arbitres potentiels, adopté une procédure réglementaire et créé en son sein une chambre d'arbitrage⁽²⁾.

Les avantages de la procédure

L'arbitrage présente en effet un certain nombre d'avantages. Les juges arbitraux disposent de six mois pour statuer, un délai très court par rapport aux procédures judiciaires. Ils ont la faculté de fonder leur jugement sur le principe de l'équité, alors que les magistrats professionnels s'en tiennent au droit. Il leur est de ce fait possible de ne pas trancher en faveur de l'une ou de l'autre des parties, mais de choisir un compromis préservant les intérêts de chacun. L'arbitrage évite de porter son

différend sur la place publique, ou plus précisément devant le public d'une salle d'audience. Plus discrète, et exempte de formalisme judiciaire, la procédure se déroule en général au siège du juge arbitral s'il est unique ou à celui du président du tribunal arbitral dans le cas d'une commission.

Enfin, il faut savoir que le caractère exécutoire du jugement relève d'un magistrat dont l'intervention se borne à contrôler la régularité de la procédure suivie. Si le jugement arbitral est rendu en dernier ressort, tout recours est impossible. La cour d'appel pourra toutefois être saisie si la clause compromissoire a été jugée nulle par le magistrat ou si le jugement n'a pas été suivi d'effet.

1- Loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (article 126).

2- Le CNOCD dispose également d'une structure ad hoc.



Responsable du secteur « sites et sols pollués » à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Pierre Henry de Villeneuve a également la charge des déchets industriels spéciaux. À ce titre, il s'intéresse de près au mercure dont les chirurgiens-dentistes figurent parmi les principaux utilisateurs. Il nous explique pourquoi les agences de l'eau ont choisi d'aider la profession à s'équiper en séparateurs-récupérateurs d'amalgames, mais aussi ce que risquent ceux qui transgressent la loi.

Mercure : La profession dentaire se mobilise

L'État a créé, en 1964, six agences de l'eau. À quoi servent ces établissements publics ?

Pierre Henry de Villeneuve : Les agences de l'eau ont été créées à la suite de la publication de la première loi sur l'eau en décembre 1964. Leur mission est principalement d'apporter une cohérence dans la gestion de l'eau au sein des grands bassins hydrographiques. Leurs moyens proviennent des redevances calculées sur les rejets polluants et les prélèvements d'eau. Cet argent est redistribué à 96% sous forme d'aides⁽¹⁾ afin de contribuer à la mise en œuvre de programmes de préservation de la qualité et de la quantité d'eau disponible pour les trois types d'usage : domestique, industriel et agricole.

Pourquoi les agences de l'eau se sont-elles intéressées à la profession dentaire ?

P. H. V. : En 1992, les agences ont lancé une étude sur l'origine du mercure concentré dans les boues des stations d'épuration, car la réglementation allait imposer une réduction de la teneur maximale de ce métal toxique à 10 mg/kg. Cette étude a mis en relief la diminution des apports industriels, tout en soulignant la responsabilité du secteur de la santé due à l'utilisation du mercure dans les thermomètres médicaux et les amalgames dentaires. Cette situation a conduit les agences de l'eau à inclure dans leur programme quinquennal un dispositif de lutte contre les rejets de mercure par la profession dentaire, ce qui constituait une première. Les agences qui instruisaient des dossiers industriels peu nombreux et d'un montant élevé n'étaient pas organisées pour prendre en charge un traitement de masse. La dissémination et le nombre des cabinets nous ont donc conduits à déléguer une partie de la gestion des demandes de subvention à la profession elle-même, par l'intermédiaire de l'Office national dentaire pour l'environnement.

Où en est-on aujourd'hui ?

P. H. V. : Une nouvelle étude, publiée en mars 2000 par l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, révèle que les déchets mercuriels proviennent de l'industrie du chlore (25 t/an dont seulement 1,5 t n'est pas recyclée), de la métallurgie du zinc et du plomb (18 t/an en majorité captées par les traitements de fumées), de l'usage dentaire (de 14,5 à 19,75 t/an) auquel s'ajoute l'accumulation dans les réseaux d'égout (14 t/an), et de la casse des thermomètres au mercure (10 t/an). Les dentistes demeurent donc l'une des principales sources de pollution de l'eau par le mercure.

Quel regard portez-vous sur les résultats de votre action auprès de la profession ?

P. H. V. : On peut s'étonner qu'une profession médicale sensibilisée aux risques encourus par la population ne manifeste pas plus de réactivité face à cette pollution. Il est vrai que la procédure de traitement des demandes de financement est longue. Ce délai n'est cependant pas de nature à différer un investissement qu'impose une réglementation, qui je le rappelle, fixait une date butoir au 31 mars 2001. Ceci étant dit, les chirurgiens-dentistes se comportent comme tous les autres acteurs économiques. Une démarche plus persuasive devra se substituer à l'incitation financière qui va encore prévaloir jusqu'à la fin de l'année.

1- En 2001, l'agence Seine Normandie a consacré 191,5 M€ à la gestion de la ressource (notamment de l'alimentation en eau potable) et 944,5 M€ à la dépollution dont 726 M€ pour les collectivités, 140,1 M€ pour les industriels et 70,4 M€ pour les agriculteurs.